
N° 96-0503 - Domaine et administration générale + urbanisme, habitat et développement social - Sainte Foy lès Lyon - Cession, à la Commune, d'un immeuble situé rue Joseph Ricard, à l'angle de la rue Jean- Baptiste Simon - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 février 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, par la Communauté urbaine à la commune de Sainte Foy lès Lyon, d'un immeuble situé sur le territoire de cette dernière, rue Joseph Ricard, à l'angle de la rue Jean-Baptiste Simon.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 89 mètres carrés ainsi que du bâtiment de deux niveaux à usage d'entrepôt qu'elle comporte.

Ce bien ne présente plus d'intérêt pour la Communauté urbaine, le projet de voirie pour lequel il avait été acquis ayant été abandonné.

Le service des domaines a évalué à 150 000 F environ sa valeur.

Toutefois, aux termes du compromis qui vous est présenté, il serait cédé à titre gratuit à la commune de Sainte Foy lès Lyon, compte tenu du fait qu'il avait été cédé gratuitement à la Communauté urbaine dans le cadre d'un arrêté de lotissement ;

B. Propose d'approuver ce compromis et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,